



*Signataire : Jacques Blondin*

*Date de dépôt : 4 septembre 2024*

## **Question écrite urgente**

### **L'attribution des terrains agricoles propriété de l'Etat : une procédure ou un bal masqué ?**

Depuis quelques années, la mise en fermage des terrains agricoles propriété du canton de Genève gérés par l'OCBA fait l'objet d'une procédure d'attribution<sup>1</sup>. Cette procédure est nouvelle, elle définit les critères d'obtention des terrains agricoles et sa mise en œuvre suscite de nombreuses interrogations sur les éléments qui ont amené au choix des fermiers.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. **Gouvernance : comment est organisée la procédure d'attribution (décision d'une personne ou d'un groupe de personnes – comité de sélection) ?***
- 2. **Utilisation des critères d'attribution : sur quelle base ceux-ci sont-ils appréciés et comment sont-ils pondérés ?***
- 3. **Traçabilité : la procédure fait-elle l'objet d'un rapport d'analyse ?***
- 4. **Suivi des critères : certains des critères d'attribution sont en fait des engagements. Comment le canton s'assure-t-il que ceux-ci sont tenus sur la durée (notamment exploitation à titre personnel sans sous-location, respect des normes PER, projet de valorisation répondant à l'esprit de la loi sur la promotion de l'agriculture genevoise) ?***
- 5. **Impact sur les SDA : comment s'assure-t-on que le projet de valorisation n'a pas d'impact sur les surfaces d'assolement ?***

Que le Conseil d'Etat soit remercié des réponses qu'il apportera.

---

<sup>1</sup> <https://www.ge.ch/document/16554/telecharger>